PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Strasbourg, le 18 SEP. 2023

Service Transports
Pôle Régulation du Transport Routier
Unité Régulation du Transport Routier de Strasbourg

Vos réf. : 6Tzen 2023-32414
SIREN :
Affaire suivie par : Nathalie TRIGO
nathalie.trigo@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 03 88 13 08 06
Courriel :
info-transportroutier6768@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Attestation pour le centre de formalités des entreprises

Je soussigné, Benjamin BENOIT, Chef du pôle RTR par intérim, atteste que l'entreprise :

AB2B

13 rue de Bretagne

67300 SCHILTIGHEIM

satisfait aux exigences fixées par le code des transports pour l'exercice d'une profession réglementée.

L'autorisation d'exercer sera délivrée après inscription au registre du commerce et des sociétés (et/ou au répertoire des métiers) et après production par le demandeur du numéro unique d'identification délivré par l'INSEE (avis de situation SIRENE). L'activité devant apparaître au registre du commerce et des sociétés est la suivante:

- Transport public routier de marchandises et/ou loueur de véhicules avec chauffeur destinés au transport de marchandises au moyen exclusivement de véhicules motorisés d'un poids maximum autorisé n'excédant pas 3,5t

La présente attestation est établie exclusivement pour des démarches administratives et ne constitue pas un titre de transport.

Pour la Préfète de Région et par délégation,
Pour le Directeur Régional,
Le Chef du pôle RTR par intérim

Benjamin BENOIT